



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

16 FEV. 2023

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 25 novembre 2022

(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision de PLU de la commune d'ARTHIES

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 21 juillet 2022 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU arrêté consomme une surface de 0,4 ha d'espaces agricoles ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement autorisant les extensions et les annexes aux bâtiments d'habitation existants dans les zones A et N, en application de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au règlement graphique du projet de PLU ;

Les membres de la commission soulignent un projet de PLU bien construit au niveau agricole malgré l'utilisation importante du zonage Ap.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

La présidente,

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI